

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY**

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016, au 162 chemin des Prés, sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Riopel, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et faisant quorum :

Mme Diane Laverdière #2      M. Jean-Jacques Trépanier #1  
M Réal Nolet #3                M. Mario Deschâtelets #4  
Mme Thérèse Lemay #5        M. Daniel Rose #6

Mme Céline Dupras, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance à 19h30

**2016-10-152 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, secondé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Adoptée**

**2016-10-153 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, secondé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'adopter le procès verbal tel que déposé.

**Adoptée**

**2016-10-154 CESSION DE TERRAIN PAR LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY ET LA COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA**

**ATTENTU QU'**Aux termes d'une convention reçue devant Me Michel LANTAGNE, notaire, le 22 novembre 1996, la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery a obtenu l'autorisation d'aménager et d'utiliser des parties de terrain appartenant à la Fabrique et à la Commission scolaire Harricana à des fins d'activités sportives communautaires, dont une patinoire en période hivernale.

**ATTENTU QU'**aux termes de ladite convention, la Fabrique et la Commission scolaire Harricana conservent leurs droits de propriété sur lesdits terrains et peuvent révoquer l'autorisation de la municipalité en tout temps, sur simple avis de leur part.

**ATTENTU QUE** la municipalité effectue présentement des démarches pour réaliser un projet d'infrastructure de sport et loisirs communautaires, soit l'aménagement d'un toit permanent à la patinoire.

**ATTENTU QUE** pour la réalisation et le maintien de ce projet ou d'un autre du même type, la municipalité se doit d'être propriétaire des terrains sur lesquels elle effectuera des constructions et aménagements permanents.

**ATTENTU QUE** la Fabrique et la Commission scolaire Harricana désirent participer dans la réalisation dudit projet d'infrastructure de sport et loisirs communautaires en transférant lesdits terrains à la municipalité.

**ATTENDU QUE** la municipalité a déjà adopté une résolution favorable à ce projet le 3 mars 2014 et qu'il y a lieu de compléter cette résolution.

**CECI ÉTANT EXPOSÉ**, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets, secondé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu :

- 1) QU'**en considération de cette cession, notre municipalité constitue aux termes de ce même contrat, sur les terrains ci-après décrits qui seront acquis de la Fabrique et de la Commission scolaire, une servitude de restriction d'usage, en faveur des immeubles de ces derniers, et ce afin que les immeubles cédés ne soient pas utilisés directement ou indirectement, à des fins autres qu'à des fins de sport et loisirs ou à des fins communautaires.

#### **DÉSIGNATION DU BIEN**

##### Immeuble 1

UN IMMEUBLE connu et désigné comme étant le lot numéro **CINQ MILLIONS SEPT CENT QUATORZE MILLE QUATRE CENT TRENTE-SEPT (5 714 437)** du **CADASTRE DU QUÉBEC** circonscription foncière d'**ABITIBI**.

Le tout, sans bâtisse, situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Marc de Figury.

##### Immeuble 2

UN IMMEUBLE connu et désigné comme étant le lot numéro **QUATRE MILLIONS CINQ MILLE SOIXANTE-CINQ (4 005 065)** du **CADASTRE DU QUÉBEC**, circonscription foncière d'**ABITIBI**.

Le tout, sans bâtisse, située sur la rue des Pionniers à Saint-Marc-de-Figury.

- 2) QUE** le projet de cessions avec servitude préparé par Me Catherine POMERLEAU, notaire, qui a été soumis à la municipalité soit accepté dans toute sa forme et teneur;
- 3) QUE** la directrice générale, Madame Céline DUPRAS et le maire, Monsieur Jacques RIOPEL, soient et sont autorisés à poser tout acte et signe tout document pour donner effet à la présente résolution le tout selon les termes et conditions qui seront jugées appropriés par ces derniers.

**Adoptée**

#### **2016-10-155 SOUTIEN FINANCIER BIÈRES ET SAUCISSES 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, secondé par monsieur le conseiller Daniel Rose et unanimement résolu de soutenir financièrement, pour un montant de 200\$ le comité piste cyclable par une participation financière à l'évènement Bières et saucisses qui aura lieu le 12 novembre prochain

**Adoptée**

#### **2016-10-156 TECQ 2014-2018**

##### **Attendu que :**

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Rose, secondé par monsieur le conseiller Réal Nolet et unanimement résolu que :**

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**Adoptée**

#### **2016-10-157 CONTRAT TRAVAUX CHEMIN DES RIVERAINS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets, secondé par madame Diane Laverdière et unanimement résolu d'octroyer le contrat de réfection d'une section de 152 mètres du chemin des Riverains au plus bas soumissionnaire conforme soit, l'entreprise Béton Fortin pour un montant de 29 775\$ avant les taxes applicables.

**Adoptée**

#### **2016-10-158 FORMATION DIRECTION GÉNÉRALE**

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, secondé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale, madame Céline Dupras, à assister à une formation à La Sarre le 23 novembre 2016, sur la Gestion des dossiers de plaintes et recours judiciaires.

**Adoptée**

#### **2016-10-159 CELLULAIRE DIRECTION GÉNÉRALE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier, secondé par monsieur le conseiller Daniel Rose et unanimement résolu de défrayer 50% des frais cellulaires de la directrice générale Céline Dupras pour un montant mensuel de 29.00 \$ incluant les taxes applicables afin de compenser l'utilisation de celui-ci dans le cadre de ses fonctions.

#### **2016-10-160 CIRCUITS TOURISTIQUES ET REPRÉSENTATION**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, secondé par monsieur le conseiller Réal Nolet et unanimement résolu de signifier notre intention à participer aux circuits du patrimoine religieux et sur l'Harricana et de mandater l'agente de développement Jocelyne Bilodeau, afin de représenter la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery aux comités directeurs des ces circuits.

**Adoptée**

### **2016-10-161 COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2017-2018**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, secondé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets et unanimement résolu d'octroyer le contrat de collecte des matières résiduelles et recyclables, incluant le traitement des matières recyclables à l'entreprise Sanimos inc. pour un montant de 61 296\$ pour l'année 2017 et de 62 520\$ pour l'année 2018 avant les taxes applicables.

### **2016-10-162 ADOPTION DES DÉPENSES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier, secondé par madame la conseillère Diane Laverdière unanimement résolu d'adopter les dépenses du mois de septembre 2016 et celles prévisibles d'octobre 2016.

Comptes fournisseurs payés en septembre 2016 pour un total de 1 005 399.13\$

Versement par chèque C1600172 à C1600194

Paiement en ligne sécurisé L1600059 à L1600066

Paiement par transfert électronique P1600145 à P1600175

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard d'octobre

Comptes à payer en octobre 2016 pour un total de 8 704.94\$

Salaires payés en septembre 2016

D1600197 à D1600221 pour un montant total de 16 497.90\$

P16000010 792.43\$

Salaires à payer en octobre 2016

D1600222 à D1600239 pour un montant total de 9 164.26\$

**Adoptée**

### **2016-10-163 LEVÉE**

À 20h35, il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, secondé par monsieur le conseiller Réal Nolet et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

**Adoptée**

---

Jacques Riopel, maire  
Maire

---

Céline Dupras  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière